Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212901821-20260223-CCAS_2026_07-DE

Département du FINISTERE

Commune de PLOUÉGAT-GUERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 FEVRIER 2026

Le vingt-trois février deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Renaud de Clermont-Tonnerre, Maire, suivant convocation faite le seize février deux mille vingt-six.

Membres présents : M. Renaud de CLERMONT-TONNERRE, M. Bertrand REGNAULT, Mme Brigitte LOZAC'H, M. Claude SICHE, Mme Annie LONEUX, Mme Anne, Marie QUÉRÉ, Mme Chantal GEFFROY, M. Jean-Claude SALAUN, Mme Annie PAILLER, Mme Hélène TASSEL, M. Yvan PELLÉ, M. Mathieu BRETON, M. Hervé LOUSSAUT, Mme Sophie BELLEC,

Absents excusés : M. Alexandre MOYOU,

Secrétaire de séance : M. Hervé LOUSSAUT,

Délibération n°2026/07

ULAMIR : SIGNATURE DES AVENANTS 2026 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

Rapporteur : Renaud de Clermont-Tonnerre

Dans le cadre de la convention de partenariat pour la mise en œuvre du projet éducatif de territoire intercommunal, la participation de la commune est réévaluée tous les ans par avenant. Il est proposé de valider les tarifs pour l'année 2026 :

	2026			2025		
Prestation	**Tarifs convention**		**Prévision 2026**	**Tarifs convention**		**Réalisé 2025**
Coordination jeunesse PEDT	2,20€/habitant		2 310,00 €	2,10€/habitant		2 221,80 €
Convention de partenariat participation intercom PEDT	3,45€/habitant		3 622,50 €	3,35€/habitant		3 544,30 €
ALSH	Part fixe	5 000 €	5 000,00 €	Part fixe	5 000 €	5 000,00 €
	Participation en fonction de la présence des enfants	18€/13,50€/10€	10 000,00 €	Participation en fonction de la présence des enfants	18€/13,50€/10€	8 865,50 €
Séjours	18€ par journée de présence par enfant		-	17€ par journée de présence par enfant - séjour neige + Barcelone		1 734,00 €
Activités jeunes	Cout journée ou 1/2 par jeune	18€/10€	inclus dans ALSH	Cout journée ou 1/2 par jeune	18€/10€	-
Formations	BAFA 100€ par jeune et par session / PSC1 30€		-	BAFA 100€ par jeune et par session / PSC1 30€		-
			20 932,50 €			**21 365,60 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** les avenants 2026 à la convention de partenariat pour la mise en œuvre du projet éducatif de territoire intercommunal
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer les avenants et toutes pièces s'y rapportant

POUR : 14 voix – CONTRE : 0 voix – ABSTENTIONS : 0 voix

Pour copie conforme,
Le maire,
Renaud de Clermont-Tonnerre,